

L'apprentissage à l'Université de Montpellier, c'est...

2600 apprentis formés en 2021-2022

91% de réussite aux examens en 2017

2150 entreprises partenaires

80,7% d'insertion professionnelle

à 6 mois (tous niveaux de diplômes confondus) - Source IPA 2018

+ 180 formations
ouvertes à l'apprentissage

UFR MEDECINE

UFR PHARMACIE

POLYTECH

UFR SCIENCES

MONTPELLIER
MANAGEMENT

UFR DROIT
& SCIENCE POLITIQUE

STAPS

IUT NÎMES

IPAG

IUT BEZIERS

IAE

IUT MONTPELLIER-SETE

Des questions ?

Pour vous renseigner :

Consulter :

Le site internet de l'UM

<https://www.umontpellier.fr/formation/apprentissage>

Contacter :

Le CFA EnSup-LR

C'est l'opérateur principal de l'apprentissage à l'Université de Montpellier. Il informe, conseille et accompagne les étudiants dans leurs démarches. Envoyer un email à :

cfa-ensuplr-da@umontpellier.fr



A savoir :

Le SCUIO-IP de l'UM

Une équipe de professionnels de l'orientation accompagne les étudiants dans l'élaboration de leur projet d'études (orientation, réorientation,...) par le biais d'ateliers collectifs ou d'accompagnement personnalisé. Il propose aussi des ateliers de Technique de Recherche d'Emploi.

Les UFR, Ecoles et Instituts disposent souvent d'une personne ou d'un service dédié à l'apprentissage auprès desquels vous pouvez vous renseigner.



Document édité par l'Unité de Formation
par Apprentissage de l'Université de Montpellier
UFA UM - 04 34 43 21 56



Préparer un diplôme à l'Université

par la voie de

L'Apprentissage

C'est possible !

L'apprentissage est un dispositif de **formation par alternance** qui permet à l'étudiant de préparer un diplôme tout en étant salarié d'une entreprise.



Comment faire ?

1 an à 6 mois
avant le début de la formation...

Les conditions pour être apprenti

L'apprentissage est ouvert aux **étudiants de moins de 30 ans** révolus (de nationalité française ou étudiant depuis plus d'un an sur le sol français).

Les avantages financiers

Quels avantages ?

L'apprenti a un double statut « étudiant & salarié » et bénéficie à ce titre de :

- une **rémunération** allant de 43 % à 100 % du SMIC, avec une exonération totale de l'impôt sur le revenu (*jusqu'à 100% du SMIC annuel sur 12 mois*) ;
- une prise en compte des années d'apprentissage comme années pleines pour la **retraite** ;
- une prise en charge des **frais d'inscription** dans la formation ;
- des **aides financières** ponctuelles attribuées sur demande (aide au permis de conduire, aide au transport et au logement en cas d'éloignement,...).

Tableau de rémunération des apprenti(e)s selon âge et année de formation
(En fonction de la convention collective de l'entreprise)

Salaire d'un apprenti	18 à 21 ans		21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut*	Base de calcul	Montant brut*
1ère année d'étude	43% SMIC	689,34 €	53% SMIC	849,65 €
2ème année d'étude	51% SMIC	817,59 €	61% SMIC	977,90 €
3e année d'étude	67% SMIC	1 074,09 €	78% SMIC	1 250,43 €
Salaire d'un apprenti 26 ans et +	100% SMIC	1 603,12 €		

*Sur la base du SMIC au 1^{er} Janvier 2022.

Les diplômes accessibles

BUT, Licence, Licence Pro, Master, Diplôme National, Diplôme d'Ingénieur... tous les niveaux de diplôme de l'enseignement supérieur sont aujourd'hui accessibles à l'apprentissage... A l'UM plus de 180 parcours de formation sont déjà ouverts à l'apprentissage et de nouvelles formations s'y ouvrent chaque année.

Les avantages pédagogiques et l'expérience professionnelle

Les notions **théoriques** vues en cours sont confrontées avec des situations **concrètes** rencontrées sur le terrain, toute l'année.

Un **tuteur académique** en centre de formation et un **maître d'apprentissage** en entreprise encadrent le travail.

Cette expérience professionnelle longue renforce le curriculum vitae de l'apprenti et augmente ses **chances de recrutement** au sein de l'entreprise dans laquelle il est apprenti ou dans d'autres entreprises. (80,7% d'insertion professionnelle à 6 mois - tous diplômes - en 2018).

Mais attention...

Savoir concilier une double vie : étudiant et salarié

Un pied dans le monde du travail, l'autre en formation... toute la difficulté des études en alternance consiste à **gérer son temps** entre travail et études. Etre apprenti implique des droits et des devoirs spécifiques, il est important de vérifier si l'on est prêt à les assumer :

- **rythme de travail soutenu** : gérer vie universitaire et vie professionnelle
- **pas de congés universitaires** mais des congés payés en entreprise
- **toute absence** doit être justifiée (même en formation)
- **suspension** des bourses sur critères sociaux

Définir son projet professionnel et trouver une formation

La liste des formations ouvertes à l'apprentissage est consultable sur le **site internet de l'UM**. Pour mieux s'orienter, le **SCUIO-IP** de l'UM et le **CFA EnSup LR** conseillent dans le choix des formations.

Préparer CV, lettres de motivation et candidater dans la formation

Trouver une entreprise et être admis dans la formation sont les étapes incontournables de la démarche.

Candidater au plus tôt pour la formation choisie (Parcoursup ou E-candidat) et indiquer votre souhait de suivre la formation par la voie de l'apprentissage.

Valoriser son parcours : pour trouver une entreprise, préparer CV et lettres de motivation sont les clés de la réussite. Le **SCUIO-IP de l'UM** et le **CFA EnSup-LR** proposent des Ateliers de Technique de Recherche d'Emploi pour les travailler.

Rechercher une entreprise

La recherche d'entreprise repose essentiellement sur le dynamisme de l'étudiant. Même si des offres d'apprentissage peuvent lui être fournies après admission dans la formation, il faut être proactif et commencer au plus tôt.

Contactez le CFA EnSup-LR

C'est l'opérateur principal de l'apprentissage à l'Université de Montpellier. Dès la confirmation de l'admission dans la formation, le **CFA EnSup-LR** accompagne les étudiants jusqu'à la signature de leur contrat (si une entreprise est trouvée) et en assure le suivi administratif pendant toute la durée de la formation.

